L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 8 AVRIL 1886.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie bien située : excellente chance pour faire des affaires. S'adresser à Jos. Cornibe, 35 Decatur. 8 avril—6f

A VENDRE—Un joli cottage, ayant 7 chambres, No 317 Villeré, près Esplanade. S'adresser à Aug. Huard, No 19 rue St-Louis, de 3 h. à 5 h. P. M. 7av—10f

DEMANDES.

ON demande—1000 Crazy Quilts pour la Grande Exhibition de Crazy Quilts, qui s'ouvrira le Jeudi, 8 avril, au Musée de Robinson. Voyez les Prix exposés chez Lilienthal, 95 rue du Canal. Envoyez de suite vos Quilts. 4avril—4f

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

« En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

« Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude ? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites ; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

DENTISTES.

G. P. MALONEY, D. S. D.,
DENTISTE.
BUREAU ET RÉSIDENCE :
150.......RUE DU CANAL.......150
Près Baronne.
Dentiste du Couvent des Dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25aot.—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

NOUVEAU STOCK.
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils,
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Étoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
147 rue Canal, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fév—1an

Léon Godchaux
81, 83 et 85 rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, Lne.
VETEMENTS
D'AUTOMNE ET D'HIVER.
Nous avons manufacturé dans les derniers soixante jours notre stock de marchandises qui est maintenant complet ; il comprend des
VETEMENTS
— POUR —
Messieurs,
Jeunes Gens
et Enfants,
de tous les genres, de toutes les qualités et en ventes
Aux Prix les Plus Réduits.
En articles de toilette, notre assortiment comprend toutes les nouveautés de la saison. Rien n'a été négligé pour capter la fantaisie et plaire aux goûts de nos clients.
Notre département de Coupe est pourvu des dernières modes, et nous sommes prêts à confectionner toutes sortes de vêtements.
Les ordres de la campagne seront comme à l'ordinaire exécutés avec soins et promptitude. Échantillons et mesures envoyés sans frais, sur demande.
Articles Militaires une Spécialité.
27 oct 85—1an, Dim, Mar, J

PROCUREZ-VOUS LE !
ANNUAIRE DE 1886.
Le moyen le plus rapide et le plus sûr
d'obtenir un exemplaire de cet ouvrage de valeur, est de le faire prendre au bureau de l'éditeur. Une demande faite par carte postale recevra la plus prompte attention.
L. SOARDS, Éditeur.
5, Commercial Place, près Camp.

ÉTRANGERS
—DEMANDEZ—
LA MAPPE DE LA VILLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS
—DE—
SOARDS.
Prix, 50 cents (Annuaire de poche).
LE GUIDE DE SOARDS donnant tous les détails sur la ville et les noms des rues.
En un volume, prix 25 cents.
En vente dans tous les dépôts de journaux, librairies etc. 12fév—

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE D.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 Avril 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$ 2 6 5, 5 0 0.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, tous, se font avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à **New Orleans National Bank, New Orleans, La.**

CHARTE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }

QU'ON SACHE que ce vingt-troisième jour du mois de mars, de l'année mil huit cent quatre-vingt-six, pardevant moi, FREDERICK ZENGEL, notaire dûment commissionné et qualifié pour la ville de la Nlle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, domicilié en la dite ville et paroisse, en la présence des témoins ci-après nommés et du soussigné, ont comparu personnellement les parties dont les noms figurent plus bas, lesquelles ont déclaré que, s'appuyant sur les dispositions des lois de l'Etat relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique, et plus particulièrement sur les dispositions de la loi 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, elles ont par les présentes convenu, pour leur compte personnel et pour celui de leurs associés et successeurs, de se former en association ou corporation pour remplir les fins ci-après indiquées, en se conformant aux règlements suivants, savoir :

ARTICLE Ier.

Le nom et titre de cette corporation sera la

NEW ORLEANS DRAINING
—AND—
PAVING ASSOCIATION.

(L'Association de Drainage et de Pavage de la Nlle-Orléans.)

L'Association existera sous ce nom et se perpétuera pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de cette date.

ARTICLE II.

Le but que se propose cette corporation, les fins qu'elle doit accomplir et la nature de ses opérations sont ce qui suit : Exécuter des travaux d'utilité publique pour drainer, dessécher, niveler, arroser et paver la ville de la Nlle-Orléans. Pour réaliser ce programme elle pourra, sous son nom de corporation, conclure des marchés, actionner en justice ou être actionnée, avoir et employer un sceau avec telle devise qu'elle croira convenable d'y inscrire ; altérer, changer ou briser ledit sceau ; détenir, recevoir affermer, acheter, hypothéquer, affecter comme garantie et transférer des propriétés foncières ou des biens mobiliers ; émettre des obligations et en assurer le paiement au moyen d'hypothèques ; acquérir des propriétés par voie d'expropriation pour accomplir les fins de la corporation ; nommer tels employés, administrateurs, directeurs et agents que ses intérêts exigeront ; décréter et établir tels règlements pour l'administration de ses affaires qu'elle jugera convenable et nécessaire ; passer des contrats avec des individus, des corporations, l'Etat de la Louisiane ou les corporations municipales, dans le but de drainer et de paver les rues de la Nlle-Orléans ; acquérir et mettre en vigueur tels privilèges sur les propriétés drainées et pavées par elle que la loi accorde en pareils cas ; accomplir tous les autres actes qui seront nécessaires pour l'exécution du but qu'elle se propose.

ARTICLE III

Le domicile de la corporation sera dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations ou autres significations de procédures judiciaires seront adressées au président de la corporation ; en son absence ou dans le cas où il serait frappé d'incapacité, au vice président ; en l'absence de ces deux fonctionnaires ou dans le cas où ils seraient frappés d'incapacité, au secrétaire.

ARTICLE IV.

Les affaires de ladite corporation seront gérées et administrées par un Conseil de Directeurs composé de neuf membres, lesquels seront choisis au scrutin, ainsi qu'il y est pourvu ci-après, parmi les membres de l'association ; ceux-ci exerceront leur mandat pendant trois ans ou jusqu'à l'époque où leurs successeurs auront été choisis et reconnus en cette qualité. Néanmoins, les membres du premier Conseil exerceront leur mandat pendant la durée indiquée dans l'article XVI. Trois membres dudit Conseil de Directeurs seront élus à la réunion annuelle de la Corporation, qui aura lieu le second lundi de janvier de chaque année, dans les bureaux de la corporation.

L'élection se fera au scrutin et les candidats recevant la majorité des voix seront déclarés élus.

Le Conseil des Directeurs, à sa première réunion, après le second lundi de janvier de chaque année, élira un de ses membres président de la corporation, lequel exercera son mandat pendant une année ; le Conseil élira aussi pour une année un secrétaire qu'il pourra prendre en dehors de la corporation.

Le Conseil des Directeurs pourra aussi nommer tels autres employés qu'il jugera nécessaires, à l'occasion, pour gérer les affaires de l'association ; il fixera les gages ou traitements de tous les fonctionnaires ou employés de la corporation ; il votera des règlements qui ne violeront pas l'esprit de la charte ; il désignera le lieu des réunions ; il suspendra tout employé pour négligence ou conduite répréhensible ; il aura, en somme, la direction générale des affaires de la corporation et pourra passer des contrats, acheter des immeubles ou des biens meubles, les vendre ou les affermer, émettre des obligations, accorder des hypothèques ou donner des garanties pour le paiement des dites obligations, le tout selon son jugement. Dans ce but aussi, il pourra instituer des procédures judiciaires pour expropriations, quand il sera nécessaire de recourir à cette mesure pour arriver aux fins de la corporation.

Le Conseil des Directeurs se réunira régulièrement le premier Lundi de chaque mois, et toutes les fois qu'il sera convoqué par le Président. Celui-ci procédera par écrit à cette convocation, quand il en sera requis par trois membres, et il ne sera alors traité dans la réunion d'aucune autre affaire que celle pour laquelle la convocation spéciale a eu lieu.

ARTICLE V.

La corporation tiendra des assemblées générales le second lundi de janvier, le second lundi d'avril, le second lundi de juillet et le second lundi d'octobre de chaque année et si un de ces jours est un jour férié, l'assemblée fixée à cette date aura lieu le jour légal suivant.

La première assemblée chaque année sera l'assemblée régulière annuelle.

Le Président pourra convoquer des séances spéciales quand il le jugera nécessaire ; il convoquera une séance spéciale sur la demande écrite de dix membres de la corporation, pourvu que trois jours d'avis de toutes séances spéciales soient donnés à chaque membre de la corporation. Aucune affaire ne pourra être discutée à une assemblée spéciale, excepté celles qui auront été spécifiées dans la dite convocation.

A l'assemblée annuelle, les membres du Conseil des Directeurs seront élus, et on y discutera toutes affaires se rapportant aux intérêts généraux de la corporation.

Un quorum pour la transaction des affaires à toute assemblée de la corporation, consistera en vingt membres, et aucun membre ne pourra voter sur aucune question s'il n'est présent au moment où le vote est pris.

ARTICLE VI.

Les nouveaux membres de la corporation seront élus par la corporation, pourvu qu'aucun nouveau membre ne soit élu avant que son nom ait été présenté à une séance régulière de la corporation, précédant celle à laquelle on aura voté à son sujet, et nul ne pourra être élu membre de la corporation, à moins qu'il ne reçoive à la dite élection les votes des trois-quarts des membres présents.

ARTICLE VII.

Le nombre des membres de la corporation n'excédera pas cinquante.

ARTICLE VIII.

Nul ne sera membre de cette corporation s'il n'est citoyen de l'Etat de la Louisiane, votant qualifié et contribuable de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Le titre de membre de la corporation ne sera pas transférable ; en cas de mort, démission ou incapacité, ou bien de forfaiture du titre de membre par tout membre de la corporation, son intérêt dans la corporation et dans la propriété incorporée, ne sera pas transféré à ses héritiers, ni à ses représentants, ni à ses légataires, mais retournera à la corporation, et aucun intérêt dans la corporation, aucune partie de l'actif de la corporation ne seront réversibles sur les héritiers, représentants ou légataires de tel membre, mort ou qui aura résigné, ou qui aura été frappé d'incapacité, ou qui aura forfait à son titre de membre.

ARTICLE IX.

Les livres de la corporation seront, à des intervalles raisonnables, tenus ouverts pour l'inspection de chacun et de tous les contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

La corporation ne déclarera ni ne paiera à aucun membre un dividende, et réservera et gardera tout son actif et ses profits jusqu'à sa dissolution ; lesquels seront distribués ainsi qu'il est stipulé plus bas.

A l'expiration de cette charte, ou si la corporation est dissoute plus tôt, au moment de cette dissolution de la corporation, tout l'actif qu'elle pourrait avoir en mains, de quelque nature qu'il soit, après le paiement des dettes de la corporation, sera transféré à la ville de la Nouvelle-Orléans ; et à la dissolution de cette corporation, aucun des profits, aucune partie de l'actif qui pourraient rester entre les mains de la corporation, ne seront distribués parmi les membres de la corporation, mais le tout sera payé à la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est prescrit plus haut.

ARTICLE XI.

Nul ne sera éligible comme membre de cette corporation, s'il a occupé des fonctions publiques quelconques pour lesquelles il a reçu un salaire ou des honoraires, ou s'il a été candidat à une place quelconque deux ans avant de devenir membre de cette corporation ; et si un membre de cette corporation est candidat à une place publique, ou accepte l'élection ou la nomination à une place politique quelconque, ou accepte des appointements ou droit à des appointements quelconques, ou des honoraires, il perdra ipso facto son titre de membre de cette corporation.

ARTICLE XII.

Toutes vacances dans le Conseil des Directeurs, causées par la mort, la démission, la destitution ou vacance de membre de cette corporation, ainsi qu'il est prévu dans l'article précédent et les articles suivants XIII, XIV et XV, seront remplies par le Conseil de Directeurs ; pourvu que les personnes ainsi nommées n'occupent leurs fonctions que jusqu'à la prochaine assemblée trimestrielle de la corporation, époque à laquelle une élection aura lieu pour remplir la vacance ainsi créée.

ARTICLE XIII.

Aucune personne ayant un contrat quelconque avec cette corporation, ne sera éligible comme membre de celle-ci ; et si un membre quelconque de cette corporation est partie à un contrat quelconque avec cette corporation, ou y est intéressé, il aura forfait ipso facto son titre de membre de cette corporation.

ARTICLE XIV.

Tout membre de cette corporation s'abstenant d'assister à deux assemblées suivies, ipso facto perdra sa qualité de membre, à moins qu'il ne puisse présenter par écrit des raisons à la prochaine assemblée trimestrielle, raisons que les deux tiers de l'assistance devront considérer valables. Le membre en cause sera nécessairement privé du droit de voter en la circonstance.

ARTICLE XV.

Tout membre du Conseil d'administration qui s'absentera de deux assemblées mensuelles consécutives dudit Conseil, perdra ipso facto sa qualité de membre dudit Conseil, à moins qu'il ne puisse invoquer une bonne excuse qui explique son abstention, excuse que le Conseil acceptera ou repoussera par un vote des deux tiers de ses membres. Le membre en cause n'aura pas le droit de voter.

ARTICLE XVI.

Le premier Conseil d'administration de cette corporation se composera de MM. Isidore Newman, Sr., Aristide Delvaille, Adolph Schreiber, Edouard Fenner, Peter S. Lawton, Jacob Born, Henri Lochte, Dr W. H. Watkins et J. H. Keller. En cette qualité, MM. Isidore Newman, Sr. Edouard Fenner et Peter S. Lawton serviront jusqu'au 2me Lundi de janvier 1887 ; Adolph Schreiber, Aristide Delvaille et Jacob Borde, jusqu'au 2me lundi de janvier 1888 ; et J. H. Keller, le Dr W. H. Watkins et Henry Lochte jusqu'au 2me Lundi de janvier 1889.

M. Edouard Fenner est élu président de la corporation ; et ledit Conseil d'administration et le président entreront en fonctions ainsi qu'il est pourvu ailleurs.

ARTICLE XVII.

Cette corporation sera dissoute à l'expiration de sa charte ou plus tôt sur un vote des trois-quarts de ses membres, à une assemblée qui sera convoquée dans ce but spécial, chaque membre en recevant avis par écrit, et par la voie des journaux, trente jours au moins à l'avance. La dissolution s'effectuera sous la direction de trois commissaires choisis par la corporation.

ARTICLE XVIII.

La Charte pourra être amendée ainsi que le permettent les lois générales de l'Etat on s'y conformant.

Ainsi fait, adopté et incorporé en mon bureau, en la Ville de la Nouvelle-Orléans, en la présence de James Oscar Nixon Jnr. et de Thomas S. Elder, témoins de l'âge requis par la loi et domiciliés dans cette ville, qui signent cet acte avec moi, notaire, au jour et à la date déjà indiqués.

EDWARD FENNER,
A. SCHREIBER,
A. DELVAILLE,
ISIDORE NEWMAN, SR.,
J. H. KELLER,
PETER S. LAWTON,
J. BORN,
W. H. WATKINS, M. D.,
Et autres.

J. O. NIXON JR,
THOS. S. ELDER.

FRED ZENGEL, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent, que l'acte d'incorporation qui précède, celui de la "New Orleans Draining and Paving Association" a été, ce jour, dûment enrégistré à mon bureau dans le livre 279, au folio 436 et suivants.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1886.

(Signé) GEORGE GUINAULT, Sous-Annotateur.

Je, soussigné, notaire, certifie par le présent que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "New Orleans Paving and Draining Association" ; aussi, de l'enrégistrement de l'acte par l'Annotateur des hypothèques y annexé et faisant partie des archives de mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 26me jour de mars *Anno Domini*, 1886.

FRED. ZENGEL, Notaire.

29 mars—5, 12, 19, 26 avril.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Thos Murray vs. Hy. Givens.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 9,862.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le LUNDI, 19 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 8 avril—8,11,19

Threnning & Kloppenberg vs Thos Roberts.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 9,852—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, coin Camp et Lafayette MERCREDI, 14 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de groceries et liqueurs, balances, comptoirs, &c., saisi dans l'affaire ci-dessus et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
4avril—4, 8, 14.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit ; et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Alexander Solari soient suspendues et que A. J. Lewis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1886.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
8avril—3f au 10mai.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—T. M. Wescoat vs ses Créanciers.—No 17,225.—Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Thomas M. Wescoat soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le mercredi, 21me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic et de voter pour ou contre la décharge dudit pétitionnaire et sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que A. B. Philips, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 19 mars 1886.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—3f au 21 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Jean Bordes vs. ses créanciers—No 17,346—Division C—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Bordes soit acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue conformément à la loi pardevant Amédée Ducatel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 3ème jour de mai A.D. 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit insolvable ; et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle, pendant l'action de cette Cour et des créanciers dans cette affaire, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du débiteur soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1886.

Signé : F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 avril—3f au 3 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 17,404.—Division E.—Adolphe W. Harper vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Adolphe W. Harper soit tenue et convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le MERCREDI, 14me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du dit Adolphe W. Harper pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Adolphe W. Harper soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 1er avril 1886.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 avril—3f au 14 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Meyer vs. ses créanciers—No 17,166, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire August Meyer soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 12ème jour d'avril 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit August Meyer soient suspendues, et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Dorhauer vs ses créanciers—No 17,187 division C — Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Dorhauer soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, notaire en cette ville, LUNDI, le 19ème jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de nommer un syndic, et de voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et aussi sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1886.

Signé : F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
18 mars—au 19 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Alfred Dufilho vs. ses créanciers—No 17,343, Division E.—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue au bureau de Chas. J. Théard, Esq., notaire en cette ville, le 3me jour de mai 1886, dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable ; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues ; et il de plus ordonné que J. D. Coleman, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 29 mars 1886.

[Signé] HENRY L. LAZARUS, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30mars—3f au 3 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Edward H. Adams vs. ses créanciers.—No 17,105.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward H. Adams soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, LUNDI, le 12me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de voter pour et élire un syndic, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées ; et que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit Edward H. Adams soient suspendues, et que Hy. P. Dart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
10 mars—3f au 12 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—L. J. Barthélémy vs. Ses Créanciers—No. 16,987—Division A.—Ordre de Cour—Considérant les allégations de la pétition enliassée ce jour, il est ordonné par la Cour que l'ordre, dans cette affaire, rendu le 25 février 1886, soit amendé de façon à fixer la réunion des créanciers de L. J. Barthélemy, le 13 avril 1886 à 11 heures A. M., et que W. S. Parkerson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable.

Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1886.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
12mars au 13 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.—No 17,426.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Veuve P. Pavia soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 6me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite Veuve P. Pavia soient suspendues, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1886.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3avril—3f au 6mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles. Meubles, &c.

Mme Ellen E. Banck et époux vs. Mme Mary J. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,382—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 8 avril 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un grand lot de meubles de maison de valeur, effets mobiliers et autres, etc., au local No. 20 rue Bourgogne, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 avril—6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'îlet numéro vingt-neuf de Burtheville ; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit îlet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31mars—31—7,14,21,28avril—1mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John E. Breaux vs. Noel B. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Race et Robin, désigné par la lettre A sur un plan fait par H. Pilié, député voyer de cette ville, le 31 mars 1875, dont une copie certifiée est annexée à un acte de vente de Daniel McKendrick à John Wilson, exécuté pardevant Wm. J. Castell, notaire, le septième jour de juin de la même année. Le dit lot mesure vingt-huit pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et dix lignes entre lignes parallèles, au pied américain ; et étant la même propriété qui a été acquise par la défenderesse de E. F. Stockmeyer, selon acte passé pardevant Théo. Guyol, notaire, en date du 8 mars 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer deux certains billets à ordre, maintenant dus, et garantis par hypothèque sur la dite propriété, soit quinze cent cinquante dollars, avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du 25 février 1884 jusqu'à paiement final, et 5 pour cent sur le dit montant, principal et intérêt, d'honoraires d'avocat et frais de procès, incluant trois dollars frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la dite propriété ; le reste doit être payé le 23 février 1887, date de maturité d'un certain billet à ordre de $775, aussi garanti par hypothèque sur la dite propriété en date du 23 février 1884 portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 av—6 13 20 27 mai 4 s

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs Reine Surg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les numéros six, huit, neuf et dix, sur un plan déposé en l'étude de Magner, ancien notaire en cette ville, plan numéro soixante-douze. Le lot numéro six mesure trente deux pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent onze pieds deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles ; les lots huit, neuf et dix ont chacun vingt pieds huit pouces de face sur la rue Gasquet, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, dépendances et avantages qui y appartiennent.

Étant les mêmes lots que le défendeur a acquis de Daniel Curran, par un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 20me jour d'août 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6,13,20,27—mai 1 s

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Company vs Reine Surg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 16,875—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, SAMEDI 8 mai 1886, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain îlet de terre situé dans le premier district de cette ville et compris entre les rues Bank, Rendon, Baudin et l'avenue Hagan, ayant et étant divisé en vingt-huit lots de terre, conformément à un plan déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire, le 25 février 1850. Les dits lots mesurent au pied américain, comme suit, à savoir : Les lots Nos un, deux, trois et quatre chacun vingt-neuf pieds de face à l'avenue Hagan sur une profondeur de cent vingt pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Les lots numéros cinq, six et sept mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la dite avenue Hagan, sur une profondeur de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros huit, neuf et dix mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à l'Avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le lot numéro onze mesure vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes de face à la dite avenue Hagan sur une profondeur de cent quatre pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros douze à dix-huit inclusivement mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Banks sur une profondeur de cent seize pieds huit pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Les lots numéros dix neuf, vingt et vingt-et-un mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent cinquante trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles. Les lots numéros vingt-deux à vingt-huit inclusivement, mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Baudin ; le lot numéro onze l'encoignure de l'Avenue Hagan et de la rue Bank ; le lot numéro dix-huit l'encoignure des rues Bank et Rendon et le lot numéro vingt-deux l'encoignure des rues Rendon et Baudin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent. Étant la même propriété que ladite défenderesse a acquise avec d'autres propriétés de Harris Murphy, selon un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 25 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6avril—6,13,20,27—mai 1 s

John Mullen vs. Veuve Michael Lyons, Veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,376—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Salle d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Tous les droits titres et intérêts de Mme Eliza Mullen, comme veuve dans la communauté de Michael Lyons, décédé, dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot numéro un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 20 avril 1871, une esquisse exacte du dit plan est annexée à un acte de vente au dit Michael Lyons, passé pardevant E. G. Gottschalk, ex-notaire en cette ville, le 16me jour de Mai 1871 et faisant partie du dit acte ; d'après ce plan, le dit lot mesure, en mesure américaine, cinquante-deux pieds quatre pouces et une ligne de face à la rue Tchoupitoulas, quarante-cinq pieds, sept pouces de largeur dans le fond, cent deux pieds, un pouce et trois lignes sur le côté adjacent au lot numéro deux, et cent neuf pieds six pouces de profondeur et face à la rue Girod ; le dit lot formant le coin des rues Tchoupitoulas et Girod, et la moitié indivise du dit lot appartient à la défenderesse, Mme Eliza Mullen, comme veuve survivante en communauté de Michael Lyons, décédé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17,24,31—avril 7,14,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 avril 1886, à 2 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—

Toutes les machines, arbres de couche, vannes, vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2 6 9 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

R. Stewart Denuce vs. George E. Bovee

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 9,965—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 24 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville et dans l'îlet borné par les rues St-Charles (anciennement Nayades), Calhoun, Benjamin et l'Avenue Henry Clay, qui est désigné par le No. 67 sur le plan original de Burtheville, et la dite portion de terre mesure cent quinze pieds et cinq pouces de face à la rue St-Charles, anciennement Nayades, sur une profondeur et façade à l'Avenue Henry Clay de deux cent cinquante-deux pieds sept pouces et sept lignes, et sur une largeur dans le fond de cent seize pieds onze pouces et trois lignes. La dite portion de terre forme l'encoignure de l'Avenue Henry Clay et de la rue St-Charles, anciennement Nayades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 mars—24,31—3,8,21,24 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Oteri vs. Joseph E. M. Sivori.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Gravier et Poydras, désigné comme lot No onze, d'après un plan connu comme le plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, voyer, daté le 12 janvier 1852, déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Front, vingt trois pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Fulton sur cent dix-sept pieds un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du lot No dix, et cent seize pieds six pouces de profondeur sur la ligne du lot No douze.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme magasin en briques ou local No 42 rue Fulton et 41 rue Front, ainsi que tous les droits, voies et avantages y appartenant.

Étant la même propriété que le dit Joseph E. M. Sivori a acquise par achat de la succession de John Irwin, conformément à un acte pardevant W. J. Castell, ex-notaire, daté le 31 mai 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18 25 av1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

James R. Mitchell vs. John Davidson et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,469—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 avril 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Girod, Fulton et Notre Dame, désignés sur un certain plan connu comme plan de J. A. Beard, dûment certifié par Hugh Grant, alors voyer de la municipalité numéro deux, par les numéros quatre et cinq et ayant les dimensions respectives suivantes, à savoir :

Le lot numéro quatre mesure vingt-trois pieds huit pouces et six lignes de face à la rue dite New Levee, et vingt-trois pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton, sur une profondeur de cent vingt pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro trois et cent vingt et un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro cinq, et le lot numéro cinq mesure vingt et un pieds sur un pouce et cinq lignes de face à la rue New Levee et vingt trois pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt et un pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et cent vingt pieds et onze pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro six, le tout au pied américain.

Acquis par les défendeurs de Mme Henriette Davidson par acte passé pardevant Wm. J. Castell, ancien notaire, le 2 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18mars—18 25—avril 1 8 15 20

PAR LEVY HEIDINGSFELDER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par Levy Heidingsfelder, Exécuteur.

Meubles, effets mobiliers, bijouterie, argenterie et objets plaqués, billets à ordre, etc.

Succession de S. Heidingsfelder.

No 16,205—Cour Civile de District

LE 20ME JOUR D'AVRIL 1886, à midi, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable N. H. Rightor le 13 mars 1886, dans l'affaire ci-dessus, pour payer des dettes, il sera vendu par moi à l'encan, au local No 62 rue St-Philippe, entre Royale et Bourbon—

Tout le contenu de la maison sise No 62 rue St Philippe, qui consiste en meubles, effets mobiliers, ustensiles de cuisine, bijouterie, argenterie, objets plaqués et billets à ordre, le tout conformément à un inventaire qui peut être vu au No 123 rue Douane.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEVY HEIDINGSFELDER,
Exécuteur testamentaire.
8avril—8 11 15

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente pour opérer un partage

entre les héritiers de Marie Martinez.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No. 79 rue Bienville.—SAMEDI, le 10 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Pontchartrain, dans le Troisième District de cette ville, lequel lot porte le numéro 11 d'après un plan dudit faubourg fait par Joseph Pilié, alors voyer de cette ville en date du 4 mai 1834, et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclaux alors notaire en cette ville, le 13 mai 1834, ledit lot mesure 60 pieds de face à la rue Mantepas, 60 pieds de face à la rue Fortin et 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure française.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, privilège de vendeur et hypothèque, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27mars—27 av3 8 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Christina Mary Spaeth, épouse de George Binder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,943—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau et le compte présentés par George Binder, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 avril—8, 13, 17.

Succession de Mary Jacob Hartenstein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,388—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., Administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier
8 avril—8, 13, 17.

Succession de Charles Hartenstein et Margaretta Schiss, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 16,068—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 avril—8,13,17

Succession de Denis Keily.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,108—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Shanks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 avril—3,7,11

Succession de Euphémia E. Judson, veuve de Mills Judson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,008—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Virginia Robitaille-Judson, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3avril—3,7,11

Succession de Mme Jane D'Arcy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 13,567—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par M. J. Zuntz et Mme Ann Amelia Hotchkiss, exécuteur et exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 avril—3 7 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock d'articles de toilette.

Dans l'affaire de E. & P. Moses contre leurs créanciers.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "B".—No 16,732, Hon. W. T. Houston, juge.

PAR E. CURTIS, encanteur—Bureau, 40 rue Royale.—VENDREDI, 16 avril, à 10½ h. du matin, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 5 avril 1886, je vendrai sur les lieux, No 187 rue du Canal—

Un lot d'articles de toilette pour dames et hommes, Articles de fantaisie, Articles de variétés, Dentelles, Broderies, Mouchoirs, etc., ainsi que les installations du magasin et le bail expirant le 30 septembre 1886.

Conditions : Comptant sur les lieux.

7 avril—7,10,16

PAR JAS. P. GUINAULT

La pension I. X. L. à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 8 avril 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 53 rue St Charles.

Le contenu de ladite pension.

Conditions—Comptant.

6avril—

PAR B. ONORATO.

Meubles superbes transportés, pour être vendus, d'une résidence élégante au No 18 rue Bourbon, près Canal, et comprenant 4 glaces de Venise très riches et des meubles de chambre à coucher en palissandre artistement sculpté.

Meubles élégants de chambre à coucher en bambou. Meubles riches (17 pièces) de salle à manger en acajou.

Bureaux et tables en palissandre, très élégants. Magnifique table de milieu en ébène, incrustée d'ivoire, œuvre florentine. Meubles élégants de salon en palissandre recouverts de soie et de brocatelle. Magnifique bibliothèque et bureau en ébène. Meubles élégants de vestibule en vieux chêne. Rideaux et lambrequins en brocatelle et damassé, pendules en bronze riche, candélabres élégants, bronzes, magnifiques ornements en marbre et meubles de Boule, piédestaux, bronze et bois superbes, tapis de Turquie et en velours, riches crystaux de Bacarrat, jolies pièces en porcelaine et en majolica. Matelas en crin avec sommier, et un grand nombre d'autres objets riches et élégants qu'il serait trop long d'énumérer.

Aussi—Un très beau piano Debair, deux tableaux à l'huile de Buck et un de Clague.

Le tout comprenant la collection la plus riche et la plus splendide qui ait depuis longtemps été offerte au public de la Nlle Orléans. Il y a là d'excellents marchés à faire, les articles susdits devant être vendus au plus fort enchérisseur au comptant.

La vente aura lieu JEUDI, 8 avril 1886, à 11 heures du matin, et se continuera de jour en jour jusqu'à ce qu'elle soit complètement terminée.

On pourra examiner les objets ci dessus dès mercredi matin.

4 avril—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix dans le Troisième District.

Au coin des rues St-Claude et Enghien.

Succession de Thomas Ericsson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No. 16,868.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 mars 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues St-Claude et Enghien, et mesurant 31 pieds, 8 pouces et 6 lignes de façade rue Enghien, 30 pieds sur la limite intérieure et 70 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Amour sur la ligne qui divise le terrain d'avec la propriété appartenant anciennement à J. M. Michel ou à ses représentants.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication pour que la vente soit assurée.

31 mars—avril 3 10 17 24—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chemises et vêtements confectionnés pour homme, etc.,

Dans l'affaire de J. C. Smith vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 16,591.

VENTE DE SYNDIC

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 12 avril 1886, à 11 heures A. M., au local au-dessous de l'Hôtel St Charles, entre Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour, en date du 30 mars 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du dit magasin, consistant en parties en chemises, cols, cravates et vêtements confectionnés pour homme et un lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

1 avril—1 7 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches de Jersey, meubles de maison, etc.

Succession de John Sprunk.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No. 16,707—Division A.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 10 avril 1886, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, rue Third, entre St David et Liberty, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 27 mars 1886, les objets énumérés plus haut seront vendus conformément à l'inventaire enrégistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30mars—30—avril 5, 10

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District.

Succession de Eliza Stewart.

No 10,413—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 mars 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Broad, Douane et White, mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Bienville, commençant à une distance de 207 pieds 3 pouces et 4 lignes du coin des rues Broad et Bienville, sur une profondeur de 184 pieds 9 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles ; les dites mesures étant plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en 1886 au-dessus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6,10,17,24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers, effets, bijouterie, etc.

Succession de feu Joseph LeBlanc.

No 16,627—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur, bureau No. 10 rue Carondelet.—VENDREDI, 16 avril 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan sur les lieux, No 116 Chemin du Bayou, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 1er avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus—

Tous les meubles et effets mobiliers, bijoux, etc., d'après l'inventaire enregistré au bureau de l'encanteur.

Conditions : Comptant avant livraison.

3 avril—3,4,13,14,15,16 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de Actions de banque et d'assurances.

Succession de Joseph Leblanc.

No 16,627—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 avril 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 1er avril 1886 rendu dans la succession ci-dessus, les valeurs suivantes, savoir :

1° 61 actions de la Banque du Peuple, de $50 chacune, au nom de Joseph LeBlanc, d'après les certificats suivants :

1 certificat de 10 actions No			57.
1	..	2	474.
1	..	20	481.
1	..	2	529.
1	..	17	696.
11	..	10	1,007.

2° Un certificat No 96 de la New Orleans Waterworks Company pour 2 actions de $100 chacune.

3° Un certificat No 1080 pour 100 actions de la New Orleans and Ship Island Company de $100 chacune.

4° Un certificat No 149 pour 50 actions de $25 chacune de la St Louis Hotel Association.

5° Un certificat de 5 actions de $30 chacune de l'Association d'Assurances de la Nlle-Orléans.

6° Un certificat No 428 pour une action de $100 de la Compagnie d'assurances Mutuelle des Marchands.

7° Billets à ordre et à recevoir ainsi que tous les comptes de banque de Joseph Leblanc, d'après l'inventaire et détaillés au moment de la vente.

Conditions : Comptant avant le transfert.

3 avril—3,10,14,15,16,17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Rénumératives.

ET BIEN SITUÉES

dans le

Premier, Second et Quatrième Districts.

Coin des rues Baronne et St-Joseph.—Magnifique résidence en briques à quatre étages.

No. 568 rue Douane, entre les rues Broad et White.—Cottage élégant.

Un grand terrain et batisses adjacents aux propriétés ci-dessus.

Magnifique terrain rue du Canal, entre les rues Broad et White, près de la station du chemin de fer du **Lac et de la ville de la Nlle-Orléans.**

Nos. 53 et 55 rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.—Magasin et résidence en briques à trois étages.

Coin des rues Douane et Liberté.—Magasin et résidence en briques à deux étages.

No. 49 rue Toulouse, entre les rues Royale et Chartres.—Magasin et résidence en briques à trois étages.

Nos. 139 et 141 rue des Remparts, entre les rues St-Pierre et Toulouse.—Deux magasins et résidences en briques à trois étages.

Lot sur la rue Jackson, entre Liberty et Franklin.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale, SAMEDI, 10 avril 1886, à 12 m., il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune la liste suivante de propriétés de valeur, à savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 42, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Baronne, St. Joseph, Julie et Dryades,** mesurant 25 pieds de face à la rue **St. Joseph** sur une profondeur et une façade entre lignes parallèles, de 120 pieds sur la rue St. Joseph, avec l'usage en commun d'une allée dans le fond partant de la rue Baronne à la rue Dryades. Les améliorations comprennent la splendide résidence à quatre étages formant le coin des rues **St. Joseph et Baronne** avec neuf chambres, corridors au premier, second et troisième étages, cuisine en briques à deux étages, avec douze chambres, maison pour mettre le bois et le charbon, citerne, lieux d'aisance, water-work, balcons en fer faisant face aux rues St. Joseph et Baronne, etc.

SECOND DISTRICT.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'îlet borné par les rues **Toulouse, St-Pierre, Royale et Chartres,** mesurant 26 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue **Toulouse** sur une profondeur de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la belle bâtisse en briques à trois étages connue par le numéro municipal 49 rue Toulouse, ayant au rez-de-chaussée une grande chambre, 2 chambres et un couloir au premier étage et 3 chambres et corridor au second étage ; cuisine en briques à trois étages avec 4 chambres et 2 cabinets, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues **Douane, Liberté, Marais et Bienville,** formant le coin des rues Douane et Liberté et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue **Douane** sur 119 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin et la résidence en briques à deux étages, le rez-de-chaussée occupé par une grocerie et café par **Stephen Remnair** l'étage supérieur comme résidence avec quatre chambres, environ, balcon devant, cuisine en briques à deux étages avec dix chambres, citerne, cour briquetée, lieux d'aisance, &c. &c.

4. Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre B dans l'îlet compris entre les rues **Ste-Anne, Dumaine, Royale et Chartres,** mesurant 50 pieds de face à la rue **Ste-Anne** sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages connue par les numéros municipaux 53 et 55 rue Ste-Anne. Le rez-de-chaussée est occupé par le magasin de modes de Mme E. Carbach l'étage supérieur comme résidence, avec environ 8 chambres et 2 cabinets, galerie derrière, une bâtisse à deux étages dans le fond avec 2 chambres, emplacement pour le bois et le charbon, hydrant, etc., etc.

5. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Second District de cette ville, désignés par les lettres A et B dans l'îlet borné par les rues **Remparts, Bassin, Toulouse et St.-Pierre,** mesurant chacun environ 21 pieds 5 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes.

Les améliorations de chaque propriété consistent en une bâtisse en briques avec grenier à trois étages, avec grand salon au rez-de-chaussée, trois chambres au second et troisième étages, corridor sur le côté, cuisine en briques à trois étages avec une chambre à chaque étage, lieux d'aisance au premier et second étages, hydrant, etc. Ces propriétés portent les numéros municipaux 139 et 141 rue des **Remparts.**

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 11 et 12 dans l'îlet borné par les rues **Canal, Douane, Broad et White,** mesurant chacun 30 pieds de face à la rue **Douane** sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élégant en bois et retiré de la rue, ayant 3 chambres et octogone ainsi qu'une cuisine adjacente à la maison, avec 3 chambres, corridor sur le côté, grand hangar à l'arrière de la cuisine, 2 citernes avec couvercle, lieux d'aisance, poulailler, grand jardin, arbres devant et derrière et une quantité d'arbres fruitiers.

La propriété porte le numéro municipal 568 rue Douane.

7. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus, est contigu à celle ci et désigné par le No 10, et mesure 30 pieds de face à la rue Douane sur 156 pieds 8 pouces de profondeur.—Améliorations, hangars, lieux d'aisance, &c.

8. Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que les propriétés décrites ci-dessus 6° & 7°, désigné par le No 24, mesurant 30 pieds de face à la rue **Canal** sur une profondeur de 156 pieds 8 pouces. Toute la liste de propriétés décrites ci-dessus seront vendues conformément à des plans de Arthur de Armas et qui se trouvent à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

9° Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Jackson, Liberty, Franklin et Joséphine, mesurant 29 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 110 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent pour frais de procédures judiciaires pour recouvrer le paiement des dits billets ou une partie quelconque, et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs devront assurer les propriétés pour un montant satisfaisant aux vendeurs et transférer les polices d'assurance aux détenteurs des billets jusqu'à leur paiement final, rembourser les primes non expirées d'assurance, garantir le paiement et payer toutes les taxes pour l'année 1886 au-dessus du prix d'adjudication ; les acquéreurs seront aussi requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

20mars—20,21 27 28 av3 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock de la Compagnie d'Assurance du Sud.

Succession de George Porteous.

No 16,430—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale, JEUDI, 8 avril 1886, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 mars 1886 pour le compte de ladite succession :

10 actions du stock de la Compagnie d'Assurance du Sud.

Conditions—Comptant.

27 mars—27,31—avril 3 jusqu'à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente de meubles.

Étant la vente de tout le contenu d'un hôtel et restaurant, au No 76 rue St Charles.

Ainsi que le terme du bail non expiré.

John McCloskey vs. Hatch & Johnston

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,176.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 13 avril 1886, à 10 h. a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Tout le contenu, installations, etc., du local No 76 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Passage Commercial, occupé comme hôtel et restaurant et consistant en un grand lot assorti de meubles, literie, vaisselles, installations, effets mobiliers, etc., etc. et autres articles trop longs à énumérer, et qui sont en usage dans ce genre d'affaires, le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

2° A la même heure et place : Le terme du bail non expiré du dit local No 76 rue St Charles ; le dit bail est fait entre le demandeur et les défendeurs dans cette affaire le 13 octobre 1885 pour le terme de dix mois commençant le 1er décembre 1885 et expirant le 30 septembre 1886, au taux de $5000 par an, etc., comme il est plus amplement décrit sur une copie du dit bail déposée en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1er avril—1,6,10,13

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LA RÉSIDENCE TRÉMOULET,

A l'encoignure des rues Esplanade et Royale.

GRAND TERRAIN

Sur la rue Royale, entre Esplanade et Paix.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale SAMEDI, 10 avril 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Bourbon, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur et face à la rue Royale de 121 pieds, 8 pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une très élégante résidence confortable et solidement bâtie, couverte en ardoises et soubassement en brique et élevée à peu près de 12 pieds de terre, ayant au rez de chaussée, grande salle à manger, grand corridor, office, cabinet, chambres à bain et quatre chambres à coucher au premier, plancher en tuiles françaises, grand corridor au centre avec salons, salle à manger, chambre à coucher et cabinet sur un côté, corridors et trois chambres à coucher et cabinet sur l'autre côté, galerie fermée et grandes chambres bien finies dans les mansardes galerie en dehors communiquant avec une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres, lavoir, lieux d'aisance, cave, hydrant, une magnifique cour avec des fleurs, etc., gaz dans tout le local. Dans sa présente condition la propriété est une des plus désirables, à cause de sa position, voisinage excellent, côté sud, face sur deux lignes de chemin de fer et à proximité de deux autres et avec quelques petits arrangements peut être mise en style moderne et considérée comme une des plus élégantes et complète maison sur l'avenue Esplanade.

2° Trois lots de terre désignés par les lettres B, C, D, dans le même district et même îlet que la susdite propriété et face à la rue Royale entre Paix et Esplanade.

Pour les dimensions et renseignements voir le plan pour référence maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets d'acquéreur portant hypothèque spécial et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la vente jusqu'à paiement final, la clause de 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procédure judiciaire pour en forcer le paiement des dits billets ou une partie assurée pour un montant égal aux billets fournis transfert de la police et toutes les clauses usuelles dans l'acte de vente.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1886, en sus du prix de l'adjudication, et est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais des acquéreurs.

N. B.—Les locaux peuvent être visités, entre midi et 3 heures P. M., avec un permis des encanteurs.

27mars—27 28 av3 à la vente.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de choix,

No. 315 rue Chippewa, près Première et No. 556 rue Fulton, près Troisième.

Vente à l'encan pour du crédit.

Succession de Mme Kate Flynn.

No 15 162.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet,—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1886 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° La résidence en bois à deux étages No 315 rue Chippewa, sur le côté ouest dans l'îlet borné par les rues Annunciation Soraparu et Première ; les terrains sont les lots Nos 5 et 6 qui mesurent ensemble 58 pieds 6 pouces de face à la rue Chippewa, 56 pieds et 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces sur la ligne vers la rue Soraparu et 129 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Première. La bâtisse est jolie et confortable, ayant 10 chambres, cuisine, hangar, cave, etc. ; le terrain est en plates-bandes, fleurs, arbres à ombrage, vignes, arbrisseaux, tout bien pavé et drainé.

2° La maison en bois à deux étages No 556 rue Fulton, sur le côté ouest entre les rues Troisième, Quatrième et Chippewa étant le lot No 6 qui mesure 28 pieds, 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Fulton, 28 pieds, 2 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 5 et 115 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est confortablement arrangée et en bois avec deux étages, retirée de la rue, ayant 6 chambres, hangars, cave, etc. Le voisinage est très tranquille, progressif et accessible à toute espèce d'affaires ayant deux lignes de chars de ville.

Conditions—Un tiers ou plus, comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux en billets à 1 et 2 ans, à partir de la date de la vente, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de garantie, assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philip, notaire.

7 avril—7 17 24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Mme Emma S. Delvaille, femme de Charles J. Carrière.

No 6 497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire de A. Carrière & Sons contre leurs créanciers.

No 11 816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan, St-Charles, en vertu de deux ordres de vente dans les affaires ci-dessus—l'un rendu par l'Hon. F. A. Monroe, le 1er avril 1886, dans la première affaire ci-dessus l'autre par l'Hon. W. T. Houston le 10 février 1886, les deux juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir

Deux lots de terre, avec les édifices, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, toutes les voies et servitudes, tous les privilèges et avantages qui s'y rattachent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Bourgogne et Remparts. Un de ces lots mesure, au pied français, 40 pieds de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds de profondeur ; l'autre lot est désigné par le No. 33 et mesure, au pied français, 60 pieds de face à la rue du Quartier sur 24 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Moitié comptant, et pour l'autre moitié un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente, hypothèque spéciale et privilège de vendeur ainsi que toutes les autres clauses de garanties ordinaires. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.

6avril—6 10 17 24—mai 1 8

Résidence rue Jackson.

Dans le voisinage des belles résidences de **MM. Sougeron, Miller, Kirk, Hassinger, Vennard et autres,** et de l'Eglise et des Ecoles Notre-Dame,

Succession de James Hughes.

No 16,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1886, il sera vendu à l'encan la propriété suivante, savoir—

La résidence de famille complète, No 139, rue Jackson, coté Nord, entre Constance et Laurel. Le terrain comprend tous les terrains Nos 13 et 14 et de la moitié prise dans le fond, du côté le plus rapproché de la rue Laurel du lot No 10, il mesure 58 pieds de face à la rue Jackson sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La maison, de construction moderne, est à deux étages ; elle a un balcon au devant, un autre en arrière, des vestibules ou halls, en haut et au rez-de-chaussée ; elle est en retraite sur la rue et des deux côtés, laissant un espace ample pour le jardin, le lawn, etc., elle est exposée au Sud. On peut l'examiner en se munissant d'une carte des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an, avec hypothèque et le privilège du vendeur ; paiement de l'assurance, transfert de la police d'assurance, ainsi que les clauses ordinaires de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites légales. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Jr, notaire.

6 avril—6,11,18,25—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE,

Actions du Produce Exchange

Jument, Buggy et Harnais.

A l'encan.

Succession de James Hughes.

No 16,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet.—LUNDI, 19 avril 1886, à 11 heures a. m., à notre bureau No 17 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 avril 1886, il sera vendu à l'encan, les actions et effets mobiliers ci-après décrits, à savoir :

1° Deux actions du fonds capital du New-Orleans Produce Exchange.

2° Une action du Merchants Exchange de St-Louis, Mo.

3° Deux actions du fonds capital du San Pedro Silver Mining Company.

4° Une jument, buggy et harnais.

Conditions—Comptant.

6avril—6,10,11,17,18,19.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hercules Housh vs. ses créanciers—No 17,208, Division D.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Hercules Housh soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, MARDI, le 20me jour d'avril 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que George McLean, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mars—3f en 30 jours.